

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le mardi **3<sup>e</sup> jour de septembre deux mille treize**, à 19 h, *le lundi étant jour férié*, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère

Monsieur Jean-Guy Cadieux,  
Monsieur Pierre La Salle,  
Monsieur François Leblanc,  
Monsieur Jean-Luc Leblanc,  
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

Résolution n° 255-2013

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 256-2013

**Adoption du procès verbal du 5 août 2013**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le procès-verbal du 5 août 2013 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 257-2013

**Adoption du procès-verbal du 20 août 2013**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le procès-verbal du 20 août 2013 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 258-2013

**Approbaton des comptes**

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois d'août 2013, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois d'août 2013	145 874,63	\$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	44 623,40	\$

Liste des dépenses approuvées au mois d'août 2013	19 231,56 \$
Liste des comptes à payer	60 399,51 \$
Total des déboursés du mois d'août 2013	270 129,10 \$

QUE les déboursés, au montant de 270 129,10 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes, à l'exception de la facture de Rock of Âges Canada, concernant le monument acadien.

### **Finances au 3 septembre 2013**

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins de la Nouvelle Acadie

En placement : 300 000,00 \$

- Au compte courant : 29 795,67 \$

### **Rapport des comités ad hoc**

Un compte rendu du comité des ressources humaines qui a eu lieu le 12 juillet et le 22 août 2013 est remis à tous les membres du conseil municipal.

### **Dépôt de la liste des correspondances**

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois d'août 2013.

Résolution n° 259-2013

#### **Demande du Club motoneige Caravane**

#### **Installation de la signalisation de passage de motoneiges**

ATTENDU QU'une demande du Club est déposée pour l'installation de signalisation en vue du passage de motoneiges, saison 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte d'installer la signalisation sur le chemin Foucher et le rang des Continuations pour le Club motoneige Caravane Rawdon, le tout tel que demandé dans leur correspondance du 8 août 2013.

### **ADMINISTRATION**

Résolution n° 260-2013

#### **Demande d'Horeb Saint-Jacques - Reconnaissance aux fins d'exemption de taxe foncière**

ATTENDU QUE l'organisme Horeb Saint-Jacques a fait parvenir à la Commission municipale du Québec une demande d'exemption de taxes foncières;

ATTENDU QU'après vérification, la Municipalité de Saint-Jacques convient que Horeb Saint-Jacques est un organisme opérant dans le domaine humanitaire et social, apportant assistance à des personnes en difficulté;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité doit donner son avis à la Commission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil municipal de

Saint-Jacques n'entend pas faire opposition à la demande d'Horeb Saint-Jacques relativement à sa demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe foncière concernant les locaux que l'organisme occupe dans l'immeuble situé au 122, rue Saint-Jacques, à Saint-Jacques.

QUE l'approbation de la Municipalité de Saint-Jacques demeure conditionnelle à ce que l'organisme conserve la même mission.

Résolution n° 261-2013

**Élection 2013**

**Nomination de la secrétaire d'élection  
et d'une adjointe à la présidente d'élection**

ATTENDU QUE des élections auront lieu le 3 novembre prochain et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'une secrétaire d'élection ainsi que d'une adjointe à la présidente d'élection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que madame Danielle Jetté soit nommée à titre de secrétaire d'élection, ainsi que madame Audrey St-Georges, à titre d'adjointe à la présidente d'élection.

Résolution n° 262-2013

**Demandes de prix sur invitation**

**Démolition, transport ou récupération de matériaux  
Bâtiment : 1717, chemin du Bas-de-l'Église Sud**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à des demandes de prix sur invitation pour la démolition d'un bâtiment à des fins de transport ou de récupération des matériaux et, selon l'option retenue par la Municipalité, des soumissions pour la démolition de ceux-ci;

ATTENDU QUE le bâtiment visé porte le numéro 1717, chemin du Bas-de-l'Église Sud, à Saint-Jacques;

ATTENDU QUE la soumission devra inclure tous les bâtiments accessoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la directrice générale procède à des demandes des prix sur invitation auprès des entrepreneurs qualifiés;

QUE les soumissions soient reçues au plus tard le 30 septembre 2013, à 11 h, à la Mairie de Saint-Jacques, et que l'ouverture soit prévue le même jour, au même endroit à 11 h 01.

La Municipalité de Saint-Jacques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE)**

**TRAVAUX PUBLICS ET TRAVAUX ROUTIERS**

Résolution n° 263-2013

**Décompte no 1 Travaux de pavage sur la rue de Port-Royal  
Dossier n°/réf. : 2013-1414**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le paiement du décompte #01 à être versé à l'entrepreneur Sintra inc., soit accepté. Montant à verser 42 281,70 \$ (incluant les taxes), et ce, en lien avec les travaux de pavage sur la rue de Port-Royal.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution n° 264-2013

### **Achat de pompe - Puits numéro 3**

ATTENDU QUE des réparations nécessaires ont été effectuées au puits numéro 3;

ATTENDU QU'une facture des Entreprises B. Champagne inc. est reçue au montant de 6 482,87 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la facture de Les Entreprises B. Champagne inc. au montant de 6 482,87 \$ (taxes incluses) soit acceptée.

## **URBANISME**

Résolution n° 265-2013

Dépôt du compte rendu

### **Comité consultatif d'urbanisme - 22 août 2013**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le dépôt du rapport du CCU du jeudi 22 août 2013.

Résolution n° 266-2013

### **Demande de dérogation mineure**

M. Tom Fournier - 9143-7053 Québec inc.

### **Réf. lots no 5 284 584 et 5 284 585**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la demande de dérogation mineure, relativement au dossier de monsieur Tom Fournier, soit acceptée, conditionnellement à ce que le propriétaire accepte la recommandation du CCU, soit de refuser de réduire la marge avant, mais le conseil municipal accepte la réduction de la marge arrière (*Référence au compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 22 août 2013*).

## **LOISIRS ET CULTURE**

Résolution n° 267-2013

### **Demande de paiement Certificat n° 1**

### **Projet Parc des Cultures**

ATTENDU QU'une recommandation de paiement est reçue de la firme Beaudoin Hurens concernant le dossier du Parc des Cultures d'une somme de 23 872,26 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la recommandation de paiement du certificat numéro 1 à l'entrepreneur Serge Landry Électricien inc. au montant 23 872,26 \$.  
(*Crédits budgétaires disponibles à cet effet*)

Résolution n° 268-2013

### **Embauche des gardiens de gymnase**

### **Entretien du gymnase de l'école St-Louis-de-France**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que messieurs Gabriel Lajeunesse et Bryan Boutin soient engagés comme gardiens pour la saison 2013-2014, pour effectuer le gardiennage au gymnase de l'école Saint-Louis-de-France, et ce, aux conditions suivantes :

- Effectuer la surveillance;
- Effectuer le ménage, après chaque activité, afin de remettre les lieux dans leur état initial;
- Horaire variable, selon l'horaire des activités (maximum de 20 heures/semaine);
- De soir et la fin de semaine;
- Taux horaire : Référence à la politique salariale en vigueur;  
Début des activités : semaine du 16 septembre 2013.

Résolution n° 269-2013

Facture de Suspension Mireault et fils inc.

**Comité des Fleurons**

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le paiement de la facture de Suspension Mireault et fils inc., d'un montant de 8 250,00 \$ (plus taxes).

*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 270-2013

Facture de Joe Mini-Excavation

**Parc des cultures**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le paiement de la facture de Joe Mini-Excavation, d'un montant de 6 033,96 \$ plus taxes.

*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

**VARIA**

Résolution n° 271-2013

**Règlement hors de Cour**

Travaux correctifs - Dossier Éric Lapointe et Patrick Venne

ATTENDU QU' un litige existe entre la Municipalité de Saint-Jacques et messieurs Patrick Venne et Éric Lapointe dont la Cour supérieure est présentement saisie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques réclame la démolition de la partie de la terrasse qui contrevient aux règlements municipaux notamment en regard du triangle de visibilité requis;

ATTENDU QUE les parties sont parvenues à régler entre elles, à l'amiable, le litige qui les oppose devant la Cour;

ATTENDU QUE Patrick Venne n'est plus propriétaire de l'immeuble concerné par les présentes;

ATTENDU QU' Éric Lapointe a soumis une proposition d'acquiescement total à la demande de la Municipalité, sous réserve d'un délai pour l'exécution des travaux correctifs requis;

ATTENDU QU' un règlement hors de Cour dans cette affaire s'avère une solution acceptable dans la mesure où il conduit à l'exécution des travaux requis pour obtenir le strict respect de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE les procureurs de la Municipalité formulent une

recommandation positive en regard d'un tel règlement hors de Cour;

ATTENDU QUE

ledit règlement hors de Cour permet d'atteindre complètement les objectifs que s'était fixés la Municipalité au moment d'instituer les procédures;

ATTENDU QU'

il y aura lieu de produire un désistement à l'encontre de Patrick Venne;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE LA SALLE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE PRÉSENTS QUE :

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. La Municipalité de Saint-Jacques accepte de régler le présent dossier par le truchement d'un acquiescement à la demande compte tenu des engagements que souscrira l'intimé, à même cet acquiescement;
3. Les procureurs de la Municipalité soient mandatés afin de préparer tous les documents à être produits devant la Cour et pour obtenir jugement en conséquence;
4. Les procureurs fassent rapport au conseil municipal de l'exécution de la présente résolution.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)**

Résolution n° 272-2013

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 19 h 55.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

Pierre Beaulieu  
Maire